

AR Préfecture

budget communal 2024

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20240326-2024_32-BF
Numéro d'acte : 2024_32
Date de décision : 26/03/2024
Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte : DBU__12571__BP__2024.xml

Fichier(s) annexes(s) : pagedesignaturebudgetcommune.pdf
annexesbudgetcommune.pdf

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

Date d'envoi de l'acte : 11/04/2024 10:38:01
Date de réception de l'AR : 11/04/2024 10:39:14

016-211600499-20240326-2024 32-BF

Reçu le 11/04/2024

V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09 Mars 2024

Présenté par (1), Stéphane BEGUERIE Maire
A. BONNES, le 26 Mars 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. BONNES, le 26 Mars 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3). Conseil Municipal

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

DETAIL DES SUBVENTIONS

65748	Vote 2023	Réalisés 2023	Voté 2024
Comité des fêtes	2 600	2 600	2600
Société de chasse	600	600	600
Les Arts au Jardin	200	200	300
Croix Rouge Chalais	100	100	100
Les Restaurants du cœur	100	100	100
ADMR Canton Aubeterre	80	80	80
CAUE	74	74	77
Chambre des métiers	80	80	80
Prévention Routière	50	50	50
FOPAC	30	30	30
FNACA			30
TED 16 GDS	100	100	100
Amicale des pompiers de Saint Aulaye	150	150	200
Ecole de musique Saint Aulaye	100	100	100
Amicale laïque Chalais	100	100	100
Ecole Saint Romain	600	600	600
Lycée Barbezieux	50	50	200
Collège de Chalais	100	100	200
Collège de Saint Aulaye			50
Lycée Notre Dame RIBERAC	50		50
Bonn'art café	1 200	1 200	600
TOTAL	6364	6 314	6247

AR Prefecture

016-211600499-20240326-2024_32-BF
Reçu le 11/04/2024

BUDGET 2024

65568 AUTRES CONTRIBUTIONS	Réalisés 2021	Réalisés 2022	Propositions 2023	Réalisés 2023	Propositions 2024
Association des Maires	217.00				
Groupement cantonal de défense	61.00				
Syndicat Mixte de la Fourrière	327.18	339.15	350.00	338.40	350
ATD 16 cotisation	2 210.00	2190.00	2 500.00	1 893.80	2 000
SDEG 16 travaux (borne SdF)	-	-		587.32	(Leds) 2 400
SIVOS du Ribéracois	626.00	587.00	600.00	515.00	507
SDIS (pompiers)	13 244.88	13 018.32	12 956.76	12 956.76	13 138
CALITOM		122.94	400.00	345.92	400
ADHESION FRELON FED GPT	50.00				50
PASS ADHESION	200	ASSAINISSEMENT			
TOTAL	16 936.06	16 257.21	16 806.76	16 637.20	19 000

6156 MAINTENANCE	Versé 2021	Réalisés 2022	Propositions 2023		
Logiciel	2 898.77	1 177.20	2000.00	3 124.12	3 200
Photocopieur	1 400.35	1 493.88	1 800.00	1 979.67	2 000
Extincteur + alarme salle des fêtes	327.60	561.12	600.00	501.36	600
Site internet	450.00	500.00	550.00	550.00	550
Entretien cuve gaz salle des fêtes	83.42	85.02	90.00	87.58	90
Agur entretien poteaux incendie	402.91 420.96	En 2023	415.01 450.00	415.01	416
Maintenance défibrillateur	142.80	142.80	149.94	149.94	150
Maintenance cloche	291.31	3 121.48	300.00	328.51	350
SDEG 16 éclairage public	2 085.44	2 189.56	2 189.56	2 189.56	2284.88
Panneau pocket	180.00	CDC			
OVH nom de domaine				8.39	10
total	8 683.56	6 471.06	8 394.57	9 334.14	10 000

AR Préfecture

budget assainissement rectifié

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20240326-2024_29-BF
Numéro d'acte : 2024_29
Date de décision : 26/03/2024
Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte : DBU__12500__BP__2024 (1).xml

Fichier(s) annexes(s) : pagesignatureBPassainissement.pdf

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2024 10:55:37
Date de réception de l'AR : 05/04/2024 10:56:20

016-211600499-20240326-2024 29-BF

Reçu le 05/04/2024

IV ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES :
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09 Mars 2024

Présenté par (1), Stéphane BEGUERIE, Maire
A BONNES, le 26 Mars 2024
(1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A BONNES, le 26 Mars 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3) conseil municipal

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Préfecture

budget restaurant rectifié

Identifiant unique de l'acte : 016-211600499-20240326-2024_28-BF
Numéro d'acte : 2024_28
Date de décision : 26/03/2024
Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS
Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)
Fichier acte : DBU__12572__BP__2024 (1).xml

Fichier(s) annexes(s) : feuilledesignature.pdf

Collectivité émettrice : commune-de-bonnes
Acte transmis par : Stéphane BEGUERIE

Date d'envoi de l'acte : 04/04/2024 16:51:25

Date de réception de l'AR : 04/04/2024 16:52:21

016-211600499-20240326-2024 28-BF
Reçu le 04/04/2024V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
ANombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES :Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 09 Mars 2024

Présenté par (1), Stéphane BEGUERIE, Maire
A. BONNES, le 26 Mars 2024Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A. BONNES, le 26 Mars 2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3) Conseil Municipal

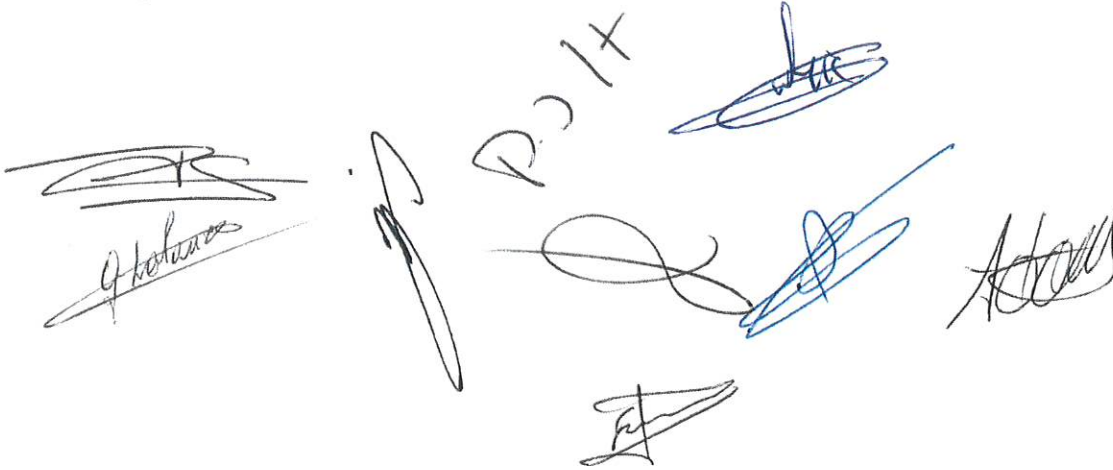
Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink. The signatures are scattered across the lower half of the page. One prominent signature in blue ink is written vertically and reads 'D. D. H.'. Other signatures are more horizontal and stylized, some in black ink and some in blue ink.

